Image not found or type unknown

Donnation aux enfants ou pas ?

Par **josiane68**, le **26/04/2016** à **11:18**

Bonjour, Divorcé depuis peu, mais le partage des biens part en judiciaire et est engagé.
Atteint d'un cancer, nous avons un terrain verger de 8ares qui deviendra constructible dans les prochains temps et dont j'ai la moitié en propriété et déjà une dépendance dessus faisant partie de la maison et du patrimoine commun.
Puis-je transmettre ma moitié de ce terrain à mes 2 enfants en donation, aujourd'hui, afin de préserver ce bien d'une vente ou main mise de mon ex ??
Ceci puisque je ne sais pas si je vivrai assez longtemps pour aboutir au partage judiciaire qui risque de durer.
Merci pour vos réponses urgentes.

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés